



**L'intercommunalité  
des villes moyennes**  
*Observatoire - Synthèse*

2013



# **L'intercommunalité des villes moyennes**

*Observatoire - Synthèse*

Cet observatoire analyse les ressources fiscales et les dotations des EPCI des villes moyennes, et, dans une vision consolidée, élargit l'analyse de ces territoires à la répartition entre les groupements de communes, leurs villes centre et les autres communes membres de ces flux financiers. Couvrant de manière synthétique la période 2011-2012 pour les données relatives à la fiscalité directe locale, et 2012-2013, pour les données relatives au fonds national de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC), aux dotations composant la DGF et à leurs critères, cet observatoire constitue une photographie de la situation de l'intercommunalité des villes moyennes après réforme de la taxe professionnelle et au moment où se met en œuvre un système de péréquation horizontale des ressources à l'échelle nationale (FPIC).

Cet « arrêt sur image » sur la période récente, donne donc la première photographie de l'évolution du nouveau panier fiscal issu de la réforme de la taxe professionnelle, chaque territoire étant observé par rapport aux moyennes constatées sur l'ensemble du panel (les intercommunalités des villes moyennes centre). Cet observatoire entre 2012 et 2013 (pour les dotations et leurs critères ainsi que pour le FPIC) est également l'occasion d'observer au sein même des territoires mais aussi par rapport aux moyennes du panel national l'évolution du FPIC entre sa première et sa deuxième année d'application.

1 Pour produire cet observatoire, nous utilisons les données compilées dans les bases de données du Ministère des Finances (« base REI ») pour les éléments fiscaux et du Ministère de l'Intérieur (« base DGF »). A la date de réalisation de cet observatoire (octobre 2013), seules les années 2012 (pour la fiscalité directe locale) et 2013 (pour les dotations) sont disponibles.

Ce travail a été réalisé sous la direction d'Eric JULLA par le cabinet Ressources Consultants Finances pour la Fédération des Villes Moyennes.



**RESSOURCES CONSULTANTS FINANCES**  
**SOCIÉTÉ D'ETUDE, RECHERCHE ET**  
**PROSPECTIVE EN FINANCES LOCALES**  
 8 rue Jules de Rességuier - BP 60813  
 31008 TOULOUSE Cedex 6  
 TEL. 05.62.47.47.20 - FAX 05.62.47.47.21  
 toulouse@ressources-consultants.fr

## Sommaire

<b>1 Des villes moyennes centres de communautés d'agglomération</b>	<b>2</b>
<b>2 Les caractéristiques fiscales de ces territoires</b>	<b>6</b>
2.1 Une inégale pression fiscale au sein des intercommunalités des villes moyennes en matière de taxe d'habitation	6
2.2 La part économique des bases de taxe sur les propriétés de foncier bâti vecteur d'une différenciation des ressources de TFB dans les intercommunalités des villes moyennes	9
2.3 De la taxe professionnelle aux nouveaux impôts économiques (cfe, cvae, ifer et tascom) : une diversification de l'imposition des entreprises	12
2.3.1 la CFE	12
2.3.2 la CVAE, les IFER et la TASCOM	15
<b>3 Les données de situation</b>	<b>18</b>
3.1 L'intercommunalité des villes moyennes n'a pas (encore ?) réussi à harmoniser la fiscalité locale par rapport aux capacités contributive des habitants	18
3.2 La dotation d'intercommunalité des communautés des villes moyennes	22
3.3 Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (fpic)	24
3.3.1 LES CONTRIBUTIONS AU FPIC	24
3.3.2 L'ATTRIBUTION	25
3.3.3 L'IMPACT NET DU FPIC POUR LES INTERCOMMUNALITÉS DES VILLES MOYENNES	26

## 1 DES VILLES MOYENNES CENTRES DE COMMUNAUTÉS D'AGGLOMÉRATION

Cet observatoire, consacré à l'observation des moyens situés dans le territoire couvert par les intercommunalités des villes moyennes, et sur les écarts pouvant exister entre villes moyennes centres de ces groupements et leurs communes périphériques prend en compte 140 groupements représentant 145 villes moyennes. En effet, 5 d'entre eux associent chacun deux villes moyennes :

- La communauté d'agglomération Creilloise (Creil et Nogent sur Oise)
- La communauté d'agglomération de l'Artois (Béthune et Bruay la Buisnière)
- La communauté d'agglomération de Lens-Liévin
- La communauté urbaine du Creusot-Montceau les Mines
- La communauté d'agglomération du territoire de la Côte Ouest, située dans le département de la Réunion, et associant le Port et la Possession.

Ces 140 territoires sont majoritairement des communautés d'agglomération (112 sur 140 associant en moyenne 22 communes) et regroupent environ 80 500 habitants agglomérés autour d'une ville moyenne centre de 37 614 habitants et de communes périphériques de 2 172 habitants en moyenne. Les villes centre représentent 46,8% de la population de ces intercommunalités dans lesquelles vivent 11,3 millions d'habitants.

### Données moyennes 2013 FVM

	Pop ville centre	Pop moyenne autres communes	Pop EPCI	Poids ville centre dans l'EPCI	Taille de l'échantillon	Nombre moyen de communes
CA	40 638	2 322	88 347	46,0%	112	22
CCFA	21 215	1 458	37 466	56,6%	7	12
CCFPU maj.	23 101	820	37 542	61,5%	15	19
CUFA	39 772	11 335	85 113	46,7%	1	5
CUFPU	38 064	1 556	84 751	44,9%	3	31
Métropole	0	0	0	0,0%	0	0
SAN	32 748	11 312	100 620	32,5%	2	7
Echantillon	37 614	2 172	80 435	46,8%	140	21

### Données moyennes France entière 2013

	Pop ville centre	Pop moyenne autres communes	Pop EPCI	Poids ville siège dans l'EPCI	Nb EPCI	Nb moyen de communes
CA	53 659	3 614	119 915	44,7%	213	19
CCFA	3 100	468	9 206	33,7%	1100	14
CCFPU maj.	5 132	770	15 313	33,5%	1123	14
CUFA	93 440	5 923	143 785	65,0%	2	10
CUFPU	253 001	9 108	534 642	47,3%	13	32
Métropole	347 105	4 242	537 998	64,5%	1	46
SAN	22 139	8 260	61 374	36,1%	4	6
TOTAL	9 981	1 083	24 791	40,3%	2456	15

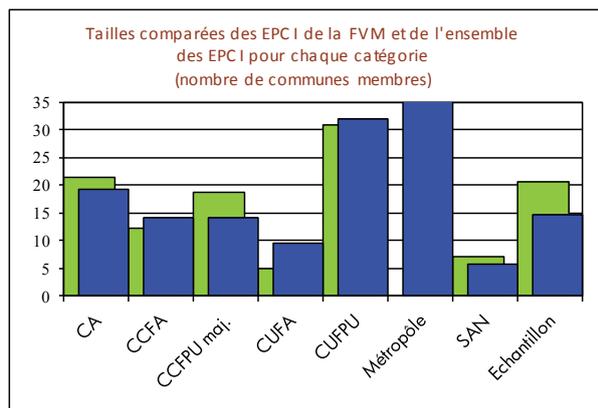
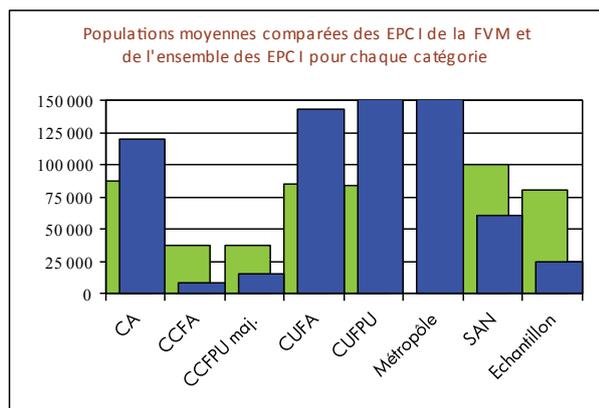
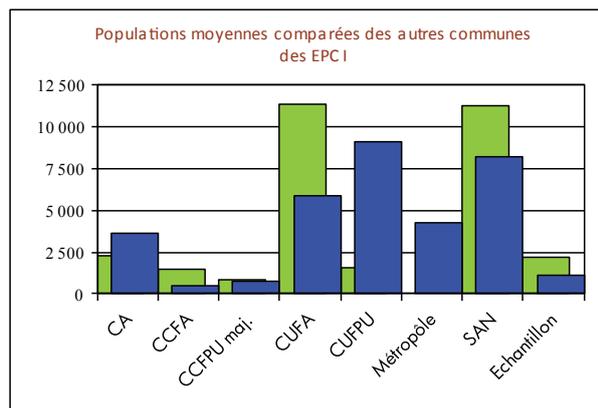
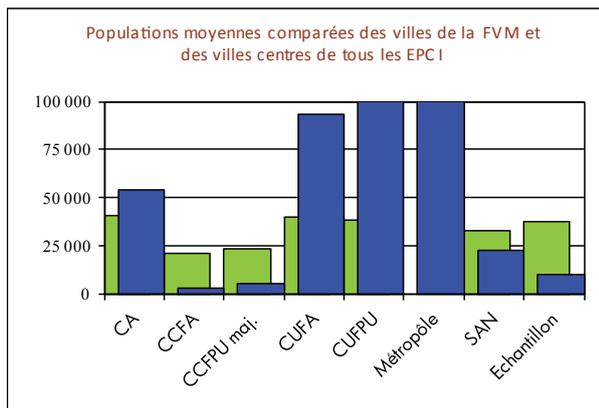
Tant la taille de la ville-centre (37614 habitants contre 9981 pour la moyenne dans toutes les intercommunalités françaises) que celle de l'EPCI (80435 habitants contre 24791 en moyenne nationale) constituent des facteurs caractéristiques de l'intercommunalité des villes moyennes.

Il en est d'autres qui peuvent conduire à qualifier le phénomène intercommunal des villes moyennes de spécifique : la taille des communes agrégées autour de la ville-centre (2172 habitants contre 1083 habitants en moyenne nationale) ne se situe pas dans une même amplitude que celle des villes-centres (1 à 2 environ, contre 1 à 3,75 pour les villes-centres). Dès lors, l'importance relative de la population de la ville-centre dans l'EPCI est plus marquée (46,8% contre 40,3% en moyenne nationale pour l'ensemble des intercommunalités françaises). Certes, cette situation n'est pas

exceptionnelle si l'on compare l'intercommunalité des villes moyennes à la seule catégorie des communautés d'agglomération. Mais, dans ce cas, on s'aperçoit alors d'une spécificité « nouvelle » : le nombre de communes dans les EPCI des villes moyennes (21) est plus élevé que ce que l'on constate dans l'ensemble des communautés d'agglomération (19) en France, mais la population des villes périphériques (2172 habitants) est notablement inférieure à celle que l'on observe, en moyenne, dans les communautés d'agglomération (3614 habitants).

L'intercommunalité des villes moyennes est donc sans doute originale dans le mouvement d'intercommunalisation français : adoptant de manière ultra dominante le modèle urbain d'EPCI (112 communautés d'agglomération pour 140 EPCI, là où les communautés d'agglomération ne représentent que 10% des EPCI français), les villes moyennes agrègent à leurs côtés des communes de plus petites tailles que ce que l'on observe pour les CA généralement, en nombre plus important.

Les communautés d'agglomération des villes moyennes constituent 53% des communautés d'agglomération françaises (112 sur 213), pour une population moyenne de 88 000 habitants environ, logiquement inférieure à celle observée pour l'ensemble des communautés d'agglomération françaises (120 000 habitants), dans laquelle la ville centre représente 46% (44,7% en moyenne nationale) de cette population. Elles associent 22 communes autour de la ville centre (19 pour l'ensemble des CA) d'une population moyenne de 2 300 habitants (3 600 habitants en moyenne nationale).



Les communautés de communes à FPU constituent donc le second groupe important de l'échantillon (15 et toutes bénéficient du régime de DGF bonifiée). Elles représentent 1,3 % des communautés de communes soumises à FPU (15 sur 1123), pour une population moyenne de 37 500 habitants, très supérieure à celle observée pour l'ensemble des communautés de communes à FPU en France (15 300 habitants), dans laquelle la ville centre représente 61,5% de la population (33,5% en moyenne nationale). Elles associent 19 communes autour de la ville centre (soit 5 de plus que la moyenne nationale) d'une population moyenne de 820 habitants (770 habitants pour la moyenne nationale).

En vert les données FVM, en bleu les moyennes nationales

A l'évidence, ces communautés des communes là sont souvent des « communautés d'agglomération » empêchées, en raison de la petite taille de leurs communes périphériques. La géographie autour de ces villes moyennes centres, leur interdisant d'associer une population suffisante dans un périmètre raisonnable pour leur intercommunalité, semble donc expliquer un choix « par défaut ».

Ainsi peut-on considérer qu'il existe toujours un « modèle intercommunal » des villes moyennes, celui de la communauté d'agglomération, qui de fait ou par assimilation (communauté de communes à FPU et DGF bonifiée) s'est imposé à 127 groupements sur 140 (91%).

A côté, les communautés de communes soumises à la fiscalité additionnelle (7) apparaissent comme un choix contrasté : à la fois choisi et subi. En effet, ces 7 communautés existantes en 2013 l'étaient déjà dans les années 2000 (1962 pour la plus ancienne : CC du Sénonais et 2001 pour la plus récente : CC de Verdun). Il y a une constance qui ne peut être simplement due au hasard. De plus, le nombre de communes associées (12 contre 19 en moyenne pour les communautés d'agglomération) comme le poids démographique de la ville centre (56.6%) semble illustrer le choix, ici, d'une intercommunalité peut être plus limitée en « superficie associée autour de la ville centre », mais ayant choisi un modèle d'intégration autour de celle-ci plus marqué. Leur taille moyenne (37 500 habitants, comme celle de leur ville centre, 21 200 habitants) peut aussi expliquer l'impossible transformation en communauté d'agglomération.

On a donc bien un modèle dominant, celui de la communauté d'agglomération tout en observant dans un nombre réduit de cas, un choix alternatif manifestement assumé, d'une intercommunalité relevant de la fiscalité additionnelle. Les 4 communautés urbaines (Alençon, Arras, Cherbourg, et Le Creusot Montceau les Mines) et les deux SAN (Sénart et Ouest Provence) complètent cet échantillon.

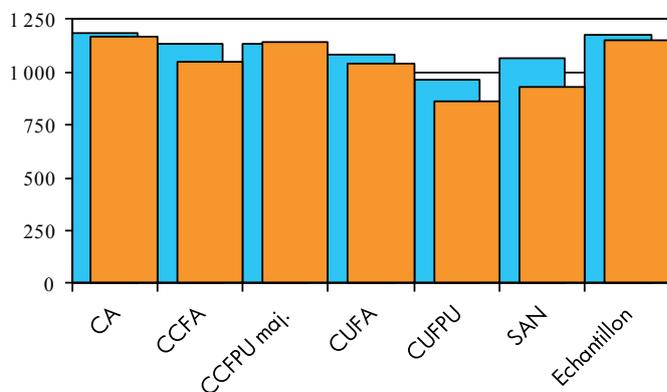
### 2.1 UNE INEGALE PRESSION FISCALE AU SEIN DES INTERCOMMUNALITES DES VILLES MOYENNES EN MATIERE DE TAXE D'HABITATION

La consolidation, opérée dans l'échantillon, des données communales et communautaires, permet une comparaison homogène des différentes catégories juridiques d'EPCI, même lorsque certaines demeurent soumises au régime de la fiscalité additionnelle. Ainsi en matière de taxe d'habitation, les 140 territoires étudiés disposent d'une base d'imposition d'environ 1 164 € par habitant, avec une relative homogénéité du niveau constaté dans les villes centre (1 175 € par habitant) et leurs périphéries (1 154 € par habitant), pour un écart entre ville centre et périphérie de l'ordre de 1,8%.

Bases de taxe d'habitation par habitant 2012

	Ville centre	Autres communes	moyenne au sein de l'EPCI	Ecart ville centre / autres communes	Poids ville centre dans l'EPCI
CA	1 188	1 171	1 179	1,4%	46,3%
CCFA	1 132	1 049	1 096	7,9%	58,5%
CCFPU maj.	1 136	1 144	1 139	-0,7%	61,4%
CUFA	1 080	1 041	1 059	3,8%	47,7%
CUFPU	963	866	910	11,2%	47,6%
SAN	1 071	932	977	14,9%	35,7%
Echantillon	1 175	1 154	1 164	1,8%	47,2%

Bases de taxe d'habitation par habitant 2012



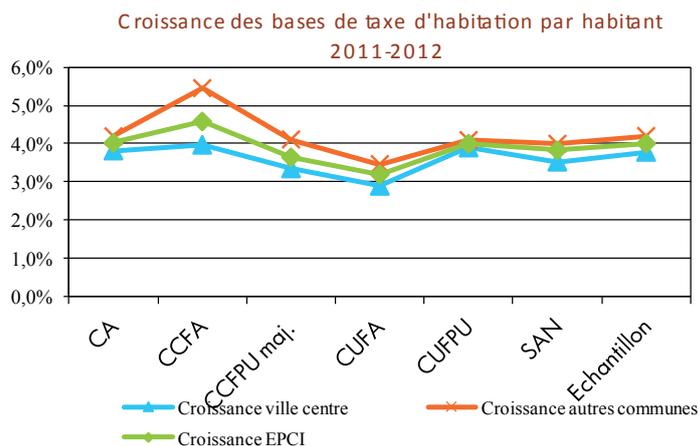
Cet écart est relativement homogène, sauf pour les communautés de communes relevant de la fiscalité additionnelle (7,9% d'écart entre la ville centre -- 1 132€ par habitant -- et les communes périphériques -- 1 049€ par habitant). Pour les

communautés d'agglomération, il atteint 7,7% entre ville centre (1 188 € par habitant) -- et communes périphériques (1 102€ par habitant). Il est quasi inexistant dans les communautés de communes soumises à FPU (et DGF bonifiée), où le niveau des bases de TH est dans les villes centre et dans leurs communes périphériques, très proche (1 136€ contre 1 144€ par habitant).

Entre 2011 et 2012, les bases de TH croissent plus vite dans les communes périphériques que dans les villes centre (4,2% contre 3,8%), phénomène surtout marqué dans les communautés de communes à fiscalité additionnelle (5,5% contre 4%) ou à fiscalité professionnelle unique (4,1% contre 3,3%).

## Croissance nominale des bases 2011/2012 (moyenne annuelle)

	Ville centre	Autres communes	moyenne au sein de l'EPCI	Ecart ville centre / autres communes	Poids ville centre dans l'EPCI en 2011
CA	3,8%	4,2%	4,0%	-9,0%	46,4%
CCFA	4,0%	5,5%	4,6%	-27,3%	58,8%
CCFPU maj.	3,3%	4,1%	3,6%	-18,5%	61,5%
CUFA	2,9%	3,5%	3,2%	-16,5%	47,8%
CUFPU	3,9%	4,1%	4,0%	-4,8%	47,6%
SAN	3,5%	4,0%	3,8%	-11,8%	35,8%
Echantillon	3,8%	4,2%	4,0%	-10,0%	47,3%



Les taux moyens pondérés de TH, consolidant fiscalité communale et fiscalité (additionnelle ou mixte) intercommunale se fixent, pour les 140 territoires, à 26,26%. Ils sont notablement plus faibles dans les communautés de communes à FPU et les communautés d'agglomération (23,53% et 26,25%) et plus élevés dans les communautés

relevant de la fiscalité professionnelle unique et de la fiscalité additionnelle (31,13% et 28,89%).

Rappelons que ces taux intégrant dorénavant la fraction de taxe d'habitation anciennement perçue par ce département, ainsi qu'une quote part des frais de gestion que percevait l'Etat, depuis la mise en œuvre de la réforme fiscale.

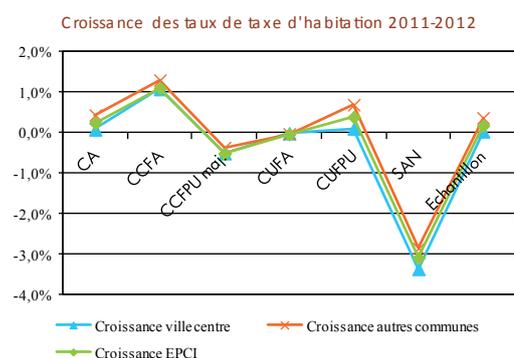
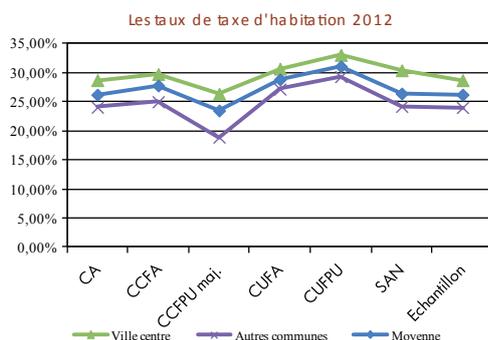
L'écart entre le taux des villes centre (28,74%) et de leurs communes périphériques (24,04%) est de l'ordre de 20%, écart plus élevé dans les communautés de communes à FPU (39%) que dans les autres catégories. Cette situation d'écart dans les communautés de communes relevant de la FPU s'explique par la faiblesse des taux des communes périphériques dans ces groupements (taux moyen de TH de 18,94%, là où la moyenne pour les communes périphériques est de 24,04%), les taux moyens des villes centre étant eux, pour cette catégorie (26,42%), plus proches de la moyenne d'ensemble (28,74%).

Taux de taxe d'habitation 2012

	Ville centre	Autres communes	moyenne au sein de l'EPCI	Ecart ville centre / autres communes
CA	28,75%	24,09%	26,25%	19,3%
CCFA	29,80%	25,04%	27,82%	19,0%
CCFPU maj.	26,42%	18,94%	23,53%	39,4%
CUFA	30,73%	27,21%	28,89%	12,9%
CUFPU	33,09%	29,36%	31,13%	12,7%
SAN	30,45%	24,23%	26,45%	25,7%
Echantillon	28,74%	24,04%	26,26%	19,6%

Evolution nominale des taux 2011/2012 (moyenne annuelle)

	Ville centre	Autres communes	moyenne au sein de l'EPCI	Ecart ville centre / autres communes en pts
CA	0,1%	0,4%	0,2%	-0,04%
CCFA	1,1%	1,3%	1,1%	-0,03%
CCFPU maj.	-0,5%	-0,4%	-0,5%	-0,02%
CUFA	0,0%	0,0%	0,0%	0,00%
CUFPU	0,1%	0,7%	0,4%	-0,07%
SAN	-3,4%	-2,8%	-3,1%	-0,06%
Echantillon	0,0%	0,4%	0,2%	-0,04%



Ces taux d'imposition ont, en moyenne, augmenté de 0,4% plus vite, entre 2012 et 2011 dans les communes périphériques (+0,4%) que dans les villes centre (+ 0%). Ce différentiel se rencontre dans les catégories des communautés d'agglomération et des communautés de communes soumises à fiscalité additionnelle. Il est moins marqué pour la catégorie des communautés de communes soumises à FPU. Pour cette dernière catégorie, on observe une évolution similaire des taux d'imposition entre villes centre et périphériques (-0,5% et -0,4%).

Niveau de base fiscale relativement équivalent entre villes moyennes et leurs périphéries au sein d'une même intercommunalité, différentiel important de taux d'imposition au sein de ces territoires sont les vecteurs d'une inégale répartition de la charge fiscale, pour ce qui concerne la TH, entre les habitants des villes centres et ceux des communes périphériques. Cette situation, alors que l'intégration fiscale progresse au sein du groupement, s'explique t'elle par une différence à due concurrence de services rendus, ou résulte t'elle encore des difficultés du modèle « taxe professionnelle unique » à assurer une convergence fiscale en ce qui concerne les impôts ménages ? De ce point de vue, l'observation future des stratégies fiscales suivies quant au nouveau panier fiscal communautaire ne manqueront pas d'intérêt. Verra t'on croître le taux de TH communautaire par exemple, vecteur d'homogénéisation fiscale, ou décidera t'on de la stabiliser pour laisser l'autonomie de décision aux communes quant à cette taxe ?

## 2.2 LA PART ECONOMIQUE DES BASES DE TAXE SUR LES PROPRIETES DE FONCIER BATI VECTEUR D'UNE DIFFERENCIATION DES RESSOURCES DE TFB DANS LES INTERCOMMUNALITES DES VILLES MOYENNES

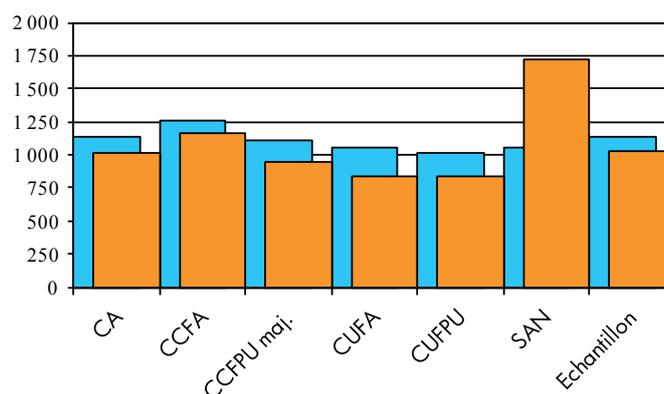
Le niveau des bases par habitant de taxe foncière sur les propriétés bâties est davantage polarisé que celui constaté pour les bases de taxe d'habitation. L'écart entre le niveau moyen constaté pour les villes centre (1 138 €) et leurs communes périphériques (1025 €) atteint 11%, là où il est de 1,8 % pour la taxe d'habitation. Sans doute faut il y voir un effet du « foncier bâti économique », mais aussi peut être l'impact des politiques d'abattement de TH. L'écart le moins important (7,5%) s'observe dans les communautés de communes à fiscalité additionnelle (1 257 € par habitant dans les villes centre contre 1 169 € pour les communes périphériques) alors qu'il est de 12,6% pour les communautés d'agglomération et de 16,3% pour les communautés de communes à FPU et de plus de 20% pour les communautés urbaines aussi bien à fiscalité professionnelle unique qu'à fiscalité additionnelle.

Bases de foncier bâti par habitant 2012

	Ville centre	Autres communes	moyenne au sein de l'EPCI	Ecart ville centre / autres communes	Poids ville centre dans l'EPCI
CA	1 141	1 014	1 072	12,6%	49,0%
CCFA	1 257	1 169	1 219	7,5%	58,4%
CCFPU maj.	1 107	952	1 047	16,3%	65,0%
CUFA	1 060	833	939	27,2%	52,7%
CUFPU	1 008	830	910	21,3%	49,7%
SAN	1 048	1 727	1 506	-39,3%	22,7%
Echantillon	1 138	1 025	1 078	11,0%	49,4%

L'évolution des bases de FB entre 2011 et 2012 présente les mêmes caractéristiques que celles observées pour la TH : elle est, chaque année, 0,6% plus rapide dans les communes périphériques que dans les villes centre (3,9% contre 3,3%) en valeur nominale, l'évolution globale (3,6%) étant quant à elle légèrement inférieure à celle observée pour la TH. De la même façon aussi que pour la TH, on observe un écart de croissance plus marqué dans les communautés de communes (fiscalité additionnelle ou FPU) entre communes périphériques et villes-centres par rapport à celui constaté dans les communautés d'agglomération.

Bases de foncier bâti par habitant 2012

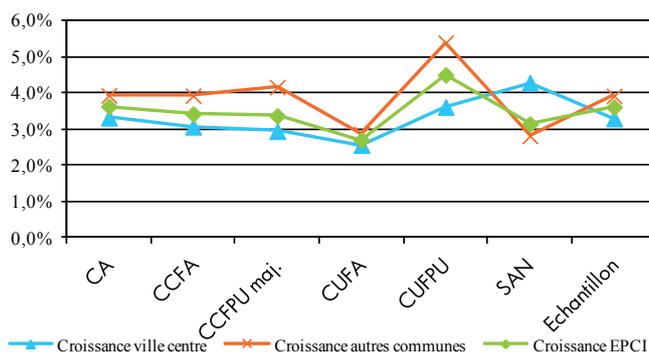


### Croissance nominale des bases 2011/2012 (moyenne annuelle)

	Ville centre	Autres communes	moyenne au sein de l'EPCI	Ecart ville centre / autres communes	Poids ville centre dans l'EPCI en 2011
CA	3,3%	3,9%	3,6%	-15,7%	49,1%
CCFA	3,1%	3,9%	3,4%	-22,0%	58,6%
CCFPU maj.	2,9%	4,2%	3,4%	-29,3%	65,3%
CUFA	2,6%	2,9%	2,7%	-10,6%	52,8%
CUFPU	3,6%	5,4%	4,5%	-33,0%	50,2%
SAN	4,3%	2,8%	3,1%	52,3%	22,4%
Echantillon	3,3%	3,9%	3,6%	-15,9%	49,5%

Les taux de taxe foncière sur les propriétés bâties sont supérieurs d'environ 25% dans les villes centres (27,61%) que dans les communes leur étant associées (22,06%). Là encore cette inégale distribution des taux est plus marquée dans les communautés de communes que dans les communautés d'agglomération (dont la situation est évidemment proche de la moyenne globale) :

Croissance des bases foncier bâti par habitant 2011-2012



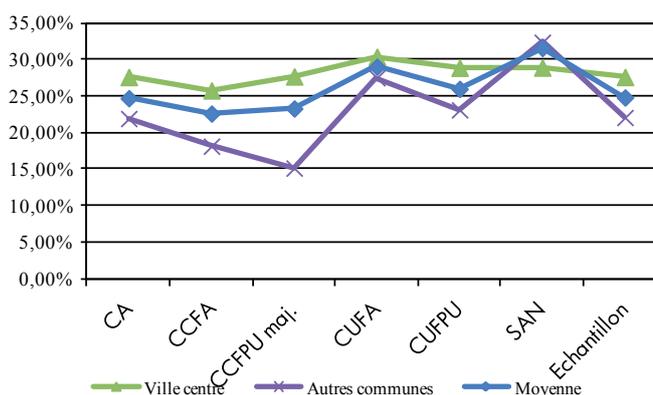
dans les communautés de communes à FPU, les villes-centres ont des taux de FB proche la moyenne constatée dans l'échantillon (27,68% contre 27,61%), cependant, leurs communes périphériques ont elles des taux inférieurs à ceux constatés dans l'échantillon (15,13% contre 22,06%). La « rudesse » de l'écart pour les communautés de communes à FPU entre les villes-centres et leurs communes périphériques, illustre ici aussi les possibles difficultés dans la recherche d'une solidarité fiscale que peuvent connaître ces villes-centres de ce type de groupement.

### Taux de foncier bâti 2012

	Ville centre	Autres communes	moyenne au sein de l'EPCI	Ecart ville centre / autres communes
CA	27,60%	21,92%	24,70%	25,9%
CCFA	25,77%	18,14%	22,60%	42,1%
CCFPU maj.	27,68%	15,13%	23,29%	83,0%
CUFA	30,38%	27,51%	29,02%	10,4%
CUFPU	28,87%	23,11%	25,98%	24,9%
SAN	28,90%	32,36%	31,58%	-10,7%
Echantillon	27,61%	22,06%	24,80%	25,1%

Enfin, entre 2011 et 2012, les taux de communes périphériques ont tendance à évoluer plus rapidement que ceux des villes centres (+0,4%), phénomène traversant l'ensemble des catégories.

Les taux de foncier bâti 2012

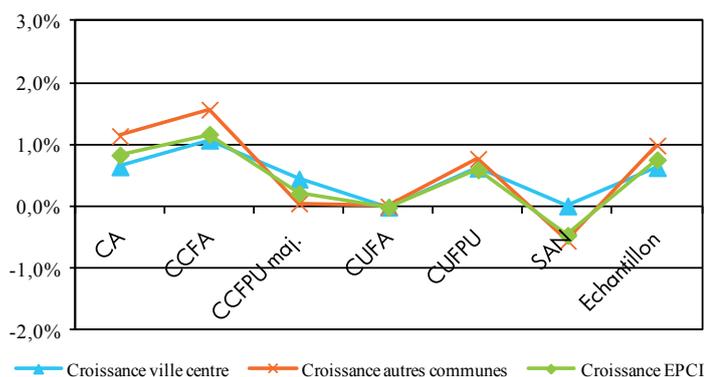


## Evolution nominale des taux 2011/2012 (moyenne annuelle)

	Ville centre	Autres communes	moyenne au sein de l'EPCI	Ecart ville centre / autres cnes en pts
CA	0,6%	1,1%	0,8%	-0,06%
CCFA	1,1%	1,6%	1,2%	-0,06%
CCFPU maj.	0,4%	0,1%	0,2%	0,05%
CUFA	0,0%	0,0%	0,0%	0,00%
CUFPU	0,6%	0,8%	0,6%	-0,02%
SAN	0,0%	-0,5%	-0,5%	0,07%
Echantillon	0,6%	1,0%	0,8%	-0,04%

Rappelons que, sauf exception, le nouveau panier fiscal n'a pas conduit à de fortes intercommunalisations de taux de TFB, contrairement à ce qu'il s'est passé pour la TH. Cet impôt, la TFB, demeure donc globalement au sein des intercommunalités l'apanage des communes, aux cotés de la fraction départementale. Au sein des intercommunalités des villes moyennes, il constitue à l'évidence un levier de « discrimination » des ressources entre villes-centres et périphéries, en raison de la taxation des activités économiques. Que seront les années futures ? Verra-t-on les intercommunalités créer, les règles de liaison des taux d'imposition le permettant, ou accroître le taux de TFB ? Comment cette éventuelle stratégie s'articulera-t-elle à l'évolution des compétences communautaires, notamment au regard des charges spécifiques des villes centres ?

Croissance des taux de foncier bâti 2011-2012



## 2.3 DE LA TAXE PROFESSIONNELLE AUX NOUVEAUX IMPOTS ECONOMIQUES (CFE, CVAE, IFER ET TASCOM) : UNE DIVERSIFICATION DE L'IMPOSITION DES ENTREPRISES

### 2.3.1 LA CFE

L'analyse des bases de cotisation foncière des entreprises s'avère difficile dans la mesure où les collections de données nationales opposent souvent et paradoxalement le secret statistique à la connaissance des bases nettes d'imposition de certaines communes, empêchant toute consolidation.

Pour lever cet écueil, les données ici prises en compte sont celles relatives aux bases d'imposition servant au calcul du potentiel fiscal. Elles se différencient des précédentes par la prise en compte de certaines exonérations, et sont disponibles en année n+1 (2013 pour 2012) comme critères de répartition des dotations.

Les intercommunalités des villes moyennes disposent de 392 € de bases d'imposition par habitant, l'écart entre le niveau observé dans les villes centres (385 €) et les communes périphériques (398 €) est de l'ordre de 3,2% en faveur des communes périphériques, soit totalement différent de celui constaté pour la TFB (11%) et proche de celui de la TH (+1,8%).

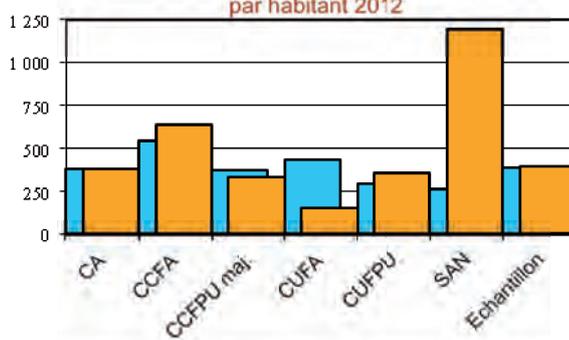
Ce résultat est « contre intuitif ». On pourrait en effet s'attendre, compte tenu de la différence observée entre TFB et TH, que la répartition des bases CFE entre villes centres et autres communes d'un même EPCI amplifie l'écart. Or, on observe au contraire un écart réduit : une des principales raisons en est sans doute l'effet puissamment égalisateur des bases minimum de CFE, qui déconnecte très profondément, pour un contribuable, le niveau de valeur locative foncière taxé en TFB du niveau transposé de cette valeur locative en CFE.

En outre, ce faible écart « en moyenne » masque une situation contrastée par catégorie d'EPCI : on a bien un écart positif entre bases de CFE par habitant des villes centre et celles autres communes membres du même EPCI pour les communautés d'agglomération (1.6%), et les CC à FPU (+12%). Le niveau moyen d'écart de -3,2% résulte donc ainsi de situations particulières aux CCFA (les bases de CFE sont, en moyenne, plus élevées de 15% en périphérie par rapport à la ville-centre) et aux CUFA (+18%).

### Les bases de cotisation foncière des entreprises pour potentiel fiscal en 2012 :

	Ville centre	Autres communes	moyenne au sein de l'EPCI	Ecart ville centre / autres communes	Poids ville centre dans l'EPCI
CA	384	378	381	1,6%	46,4%
CCFA	541	635	582	-14,7%	52,7%
CCFPU maj.	371	331	356	12,0%	64,2%
CUFA	431	157	285	175,4%	70,7%
CUFPU	294	356	328	-17,4%	40,3%
SAN	267	1 192	891	-77,6%	9,7%
Echantillon	385	398	392	-3,2%	46,0%

### Bases de cotisation foncière des entreprises par habitant 2012



Cette situation est très marquée pour le SAN membre de l'échantillon, où le montant des bases de CFE par habitant des communes périphériques est largement supérieur à celui de la ville centre (1 192€ contre 267€ par habitant). Cet écart, s'explique par un tissu économique fort sur ces territoires là (notamment l'existence d'une zone industrialo-portuaire sur Fos sur Mer qui est ici considérée comme une commune périphérique d'Istres ville-centre).

### Croissance nominale des bases 2011/2012 (moyenne annuelle)

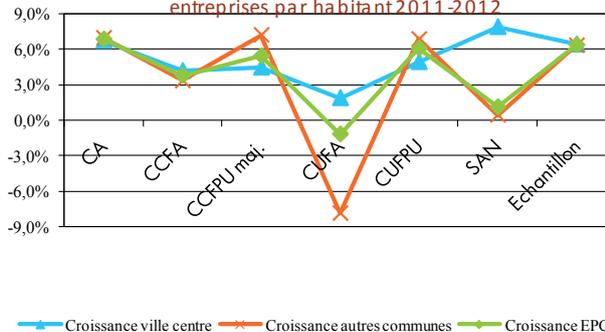
	Ville centre	Autres communes	moyenne au sein de l'EPCI	Ecart ville centre / autres communes	Poids ville centre dans l'EPCI en 2002
CA	6,7%	6,9%	6,8%	-3,0%	46,4%
CCFA	4,2%	3,3%	3,8%	25,6%	52,5%
CCFPU maj.	4,4%	7,2%	5,4%	-38,0%	64,8%
CUFA	1,9%	-7,9%	-1,2%	-123,7%	68,6%
CUFPU	4,9%	6,8%	6,1%	-28,1%	40,7%
SAN	7,9%	0,4%	1,1%	1777,4%	9,1%
Echantillon	6,4%	6,3%	6,3%	1,6%	45,9%

Entre 2011 et 2012, les bases d'imposition ont augmenté de 6,3% en moyenne annuelle (valeur nominale). Cette croissance est relativement homogène par catégorie d'EPCI (entre 5,4% et 6,8% par an pour les catégories dominant l'échantillon). Ce taux d'évolution a pu être sensible aux décisions prises en matière de bases minimum, et doit donc être

regardé avec prudence, quant aux tendances structurelles d'évolution des bases de CFE. L'évolution observée entre villes-centres (+6,4%) et communes périphériques (+6,3%) est fortement homogène, dirigée par l'évolution constatée dans les communautés d'agglomération (+6,7% et 6,9%).

Les taux de CFE, estimés en fonction des éléments disponibles relatifs aux bases d'imposition se fixent à 27,05% en 2012, contre 26,94% en 2011, soit une hausse moyenne de 0,43%. L'individualisation

### Croissance des bases de cotisation foncière des entreprises par habitant 2011-2012



des taux entre villes centre et périphérie est dorénavant sans signification compte tenu des processus d'harmonisation induits par la FPU.

Par contre, l'étude des niveaux moyens de pression fiscale par catégorie juridique met en évidence la faiblesse relative du taux moyen pondéré de CFE dans les communautés de communes à fiscalité additionnelle (24,58% soit environ 2.5 points de moins que le taux moyen du panel).

### Taux de cotisation foncière des entreprises 2012

	2011	2012	Ev <sup>nom</sup>
CA	26,94%	27,05%	0,42%
CCFA	24,27%	24,58%	1,27%
CCFPU maj.	25,02%	25,06%	0,18%
CUFA	26,17%	27,08%	3,47%
CUFPU	26,38%	26,71%	1,26%
SAN	31,52%	31,52%	-0,01%
Echantillon	26,94%	27,05%	0,43%

#### 2.3.2 LA CVAE, LES IFR ET LA TASCOM

Les nouveaux impôts économiques (corrélativement à la suppression de la taxe professionnelle) sont composés de la CVAE, des IFR et de la TASCOM.

La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises est une cotisation à taux d'imposition national. Les intercommunalités des villes moyennes disposent ainsi en 2012 d'un produit par habitant de 55€ en moyenne. On observe de manière relativement surprenante que c'est dans les communautés de communes soumises à la fiscalité additionnelle que le produit de CVAE (communes+communauté) est à la fois le plus élevé (74€ par habitant) et le moins polarisé entre ville centre et périphérie (76€ contre 70€). La faiblesse de l'effectif dans cette catégorie (7 communautés) interdit cependant d'en tirer une conclusion définitive. Il est possible en effet que joue ici un effet « territoire », ces communautés associant moins de communes autour de la ville centre, entraînant une moindre « dilution » du produit de CVAE par habitant.

Ressort cependant, en matière de produits de CVAE, une tendance générale : le poids de la ville centre (52,7% des produits en moyenne) n'est pas fondamentalement différent du niveau constaté pour le TH (51,7%) et pour la TFB (55%). Toutefois, et dans la mesure où la CVAE se caractérise par un taux national là où les 2 autres taxes voient leur produit dépendant de l'asymétrie des taux d'imposition entre ville centre et périphérie, force est donc de constater une concentration de cette ressource plus marquée que toute autre dans les villes-centres. C'est ainsi que les villes moyenne « pèsent » 52,7% du produit de CVAE de leurs intercommunalités, et « portent » un niveau de ressources supérieur de 27% à leurs communes associées (30,6% d'écart pour les communautés d'agglomération. Cette structure est notablement différente de celle rencontrée quant à la CFE (où les villes-centres représentent 46% du total des bases d'imposition).

Sans doute faut-il y voir l'effet de la tertiarisation des villes centres : les activités de services produisent généralement une valeur ajoutée plus forte que les autres activités économiques par tête, et sont généralement plus concentrées dans les centres urbains qu'à leur périphérie. La CVAE, taxant la valeur ajoutée là où la taxe professionnelle étant devenue progressivement un impôt sur les matériels et les immobilisations, est donc sans doute un impôt plus concentré « au centre » que ne l'était la taxe professionnelle.

Cet impôt a progressé entre 2011 et 2012 de 4,8% en moyenne (de 2,56% pour les communautés urbaines à FPU à 15,8% pour les SAN). Toutefois, les conditions de mise en place de cette nouvelle imposition, basée sur le principe d'acomptes et d'un solde annuellement décalés, les difficultés possibles dans le recensement des redevables ici ou là, l'absence de référence pluriannuelle suffisante ne permettent pas à l'heure actuelle de conclure précisément quant aux tendances de long terme de la croissance possible de cette ressource.

### CVAE par habitant 2012

	Ville centre	Autres communes	moyenne au sein de l'EPCI	Ecart ville centre / autres communes	Poids ville centre dans l'EPCI
CA	62	48	54	30,6%	52,7%
CCFA	76	70	74	8,4%	58,6%
CCFPU maj.	59	47	55	25,4%	66,7%
CUFA	54	33	43	66,7%	59,4%
CUFPU	66	48	56	36,8%	52,7%
SAN	39	92	75	-57,8%	16,9%
Echantillon	62	49	55	26,9%	52,7%

### IFER par habitant 2012

	Ville centre	Autres communes	moyenne au sein de l'EPCI	Ecart ville centre / autres communes	Poids ville centre dans l'EPCI
CA	3	6	5	-44,8%	32,0%
CCFA	3	7	5	-61,1%	33,7%
CCFPU maj.	3	7	4	-58,8%	39,7%
CUFA	2	2	2	0,3%	46,8%
CUFPU	5	9	7	-50,9%	28,6%
SAN	2	58	40	-96,4%	1,7%
Echantillon	3	7	5	-55,2%	28,2%

La nature de cet impôt, dans le bloc communal, taxant des équipements spécifiques (transformateurs, stations radios électriques,...) explique sa relative forte concentration dans les communes périphériques.

La taxe sur les surfaces commerciales, est en moyenne de 14€ par habitant dans les intercommunalités des villes moyennes.

### TASCOM par habitant 2012

	Ville centre	Autres communes	moyenne au sein de l'EPCI	Ecart ville centre / autres communes	Poids ville centre dans l'EPCI
CA	16	12	13	33,5%	53,2%
CCFA	19	10	15	88,2%	71,1%
CCFPU maj.	18	11	15	63,0%	72,3%
CUFA	7	20	14	-66,3%	22,8%
CUFPU	14	13	13	9,1%	47,1%
SAN	10	14	13	-28,3%	25,7%
Echantillon	16	12	14	33,0%	53,9%

La concentration de cette taxe est globalement (et logiquement) plus marquée que celle observée quant aux impôts directs locaux entre ville-centre et périphérie (écart de 33%). La moindre ressource moyenne dans l'échantillon des CA (13€/habitant), par rapport au panel de CC (15€/habitant) peut surprendre. Ne trouve-t-on pas ici les mêmes possibles effets de territoire que ceux qui pouvaient exister en matière de CVAE ? L'amplitude entre ville centre et périphérie, assez marquée (+33% dans les villes centres en moyenne) est extrêmement spectaculaire pour les communautés de communes (+88% et +63% selon les catégories juridiques). Dans ces EPCI, la ville centre représente près des ¾ des ressources de TASCOM, là où, dans les communautés d'agglomération la proportion ne dépasse que légèrement 53%.

#### 3.1 L'INTERCOMMUNALITE DES VILLES MOYENNES N'A PAS (ENCORE ?) REUSSI A HARMONISER LA FISCALITE LOCALE PAR RAPPORT AUX CAPACITES CONTRIBUTIVE DES HABITANTS

Les 140 territoires étudiés disposent d'un revenu par habitant de 12 439 € en moyenne, les villes centres connaissant, en moyenne, un revenu par habitant inférieur de 11,5% à celui de leurs communes périphériques.

Revenu par habitant 2013

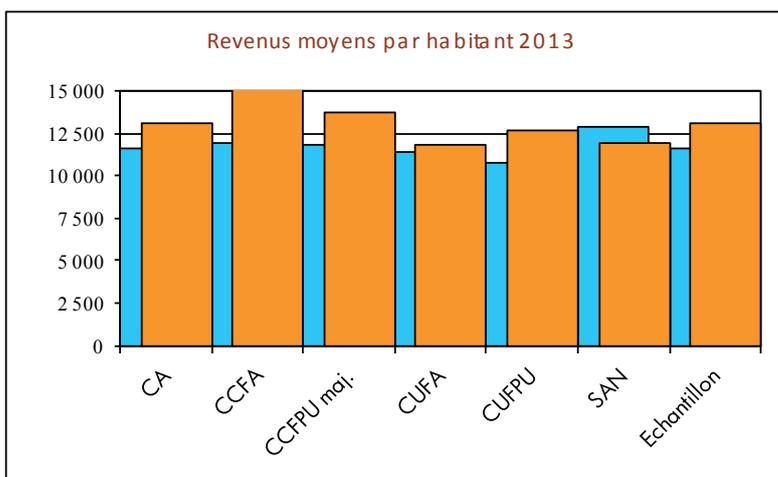
	Ville centre	Autres communes	moyenne au sein de l'EPCI	Ecart ville centre / autres communes	Poids ville centre dans l'EPCI
CA	11 611	13 124	12 428	-11,5%	43,0%
CCFA	11 988	15 272	13 413	-21,5%	50,6%
CCFPU maj.	11 859	13 811	12 610	-14,1%	57,9%
CUFA	11 442	11 855	11 662	-3,5%	45,8%
CUFPU	10 772	12 733	11 852	-15,4%	40,8%
SAN	12 911	11 986	12 287	7,7%	34,2%
Echantillon	11 635	13 145	12 439	-11,5%	43,7%

Cette situation se retrouve en moyenne pour toutes les catégories juridiques étudiées, allant jusqu'à 21,5% d'écart pour les communautés de communes soumises à la fiscalité additionnelle et près de 14 % pour celles relevant du système de taxe professionnelle unique. Autrement dit, la capacité contributive des habitants est globalement inférieure dans les villes centre par rapport à leur périphérie.

Cette capacité contributive des habitants doit cependant être nuancée par la « capacité financière » des collectivités où ils habitent, c'est-à-dire par le potentiel fiscal par habitant. Atteignant 854 € par habitant (dans sa définition communale) il est supérieur de 12,4% dans les villes centre à celui observé dans leurs périphéries.

Cette situation illustre en matière de potentiel fiscal, l'effet de l'inégale distribution des bases économiques (CFE, FB) et des produits de la fiscalité économique (CVAE, IFR) dans les territoires des EPCI des villes moyennes.

Elle résulte aussi, nécessairement de la nouvelle définition du potentiel fiscal, issue de la réforme de la taxe professionnelle et des conditions de sa mise en œuvre pour les communes des groupements soumis à FPU.

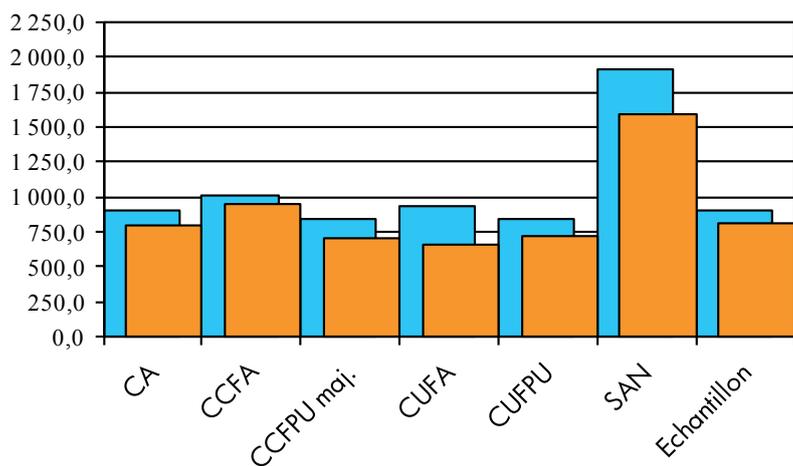


En bleu les données des villes-centre, en orange les données des autres communes.

Potentiel fiscal 4 taxes par habitant 2013

	Ville centre	Autres communes	moyenne au sein de l'EPCI	Ecart ville centre / autres communes 2012	Poids ville centre dans l'EPCI 2012	Ecart ville centre / autres communes 2011
CA	896,8	793,1	840,4	13,1%	48,7%	20,7%
CCFA	1 002,8	942,2	976,5	6,4%	58,2%	-7,4%
CCFPU maj.	846,3	705,7	791,6	19,9%	65,3%	28,9%
CUFA	937,8	657,6	789,3	42,6%	55,8%	39,2%
CUFPU	833,7	717,3	769,5	16,2%	48,6%	12,8%
SAN	1 904,9	1 585,8	1 689,5	20,1%	36,6%	8,3%
Echantillon	907,6	807,3	853,9	12,4%	49,3%	19,6%

## Potentiel fiscal 4 taxes par habitant 2013



En bleu les données des villes-centre, en orange les données des autres communes.

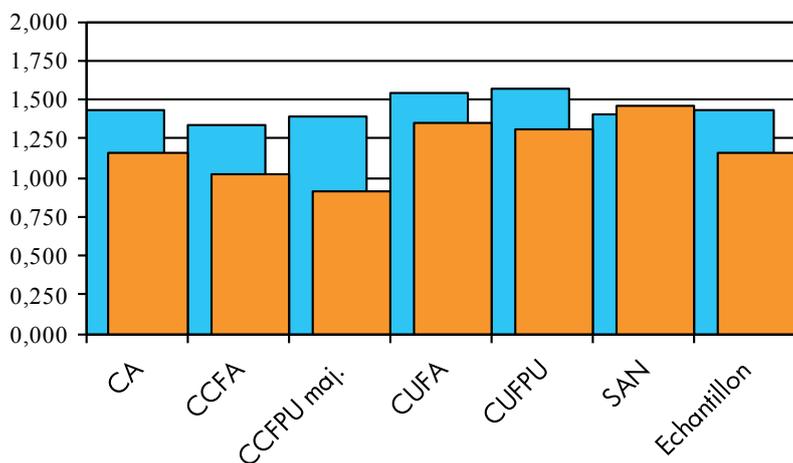
En effet, d'une part le « nouveau » potentiel fiscal incorpore un « effet taux d'imposition » via la substitution au potentiel fiscal TP ancien, des nouveaux impôts (CVAE, IFER, Tascom) économiques et de la DCRTP et du FNGIR. D'autre part, et au sein des groupements soumis à FPU, la ventilation du potentiel fiscal intercommunal entre les communes membres s'appuie, en premier lieu, sur l'attribution de compensation (un produit fiscal et non un potentiel fiscal) avant de ventiler un solde résiduel par habitant.

La nouvelle mesure du potentiel fiscal est donc une mesure hybride entre de véritables potentiels (notamment pour sa fraction impôts ménages) et des produits fiscaux (notamment pour la fraction économique).

## Effort fiscal 2013

	Ville centre	Autres communes	moyenne au sein de l'EPCI	Ecart ville centre / autres communes	Poids ville centre dans l'EPCI
CA	1,431	1,158	1,288	23,6%	52,8%
CCFA	1,342	1,027	1,207	30,7%	63,5%
CCFPU maj.	1,395	0,916	1,212	52,3%	71,1%
CUFA	1,547	1,349	1,447	14,7%	52,8%
CUFPU	1,571	1,309	1,434	20,0%	52,1%
SAN	1,409	1,456	1,442	-3,2%	28,5%
Echantillon	1,429	1,159	1,289	23,3%	53,4%

## Effort fiscal 2013



L'effort fiscal moyen se fixe pour l'ensemble des communes appartenant à l'échantillon à 1,289. Les villes centre connaissent un niveau supérieur de 23,3% à leur périphérie (1,429 contre 1,159), situation qui recouvre l'ensemble des catégories juridiques étudiées. Là encore, les communautés de communes connaissent une situation de plus grande amplitude, qu'elles soient à fiscalité additionnelle (30,7% d'écart entre villes centre et périphérie) ou à FPU (52,3% d'écart).

Force est cependant de constater que l'effort fiscal demeure plus élevé dans les villes moyennes que dans les communes qu'elles associent en leurs intercommunalités (d'environ 23%) alors que la capacité contributive de leurs habitants y demeure plus faible (d'environ 11%). La mutualisation, au sein

des espaces intercommunaux des ressources économiques (tout au moins de leur dynamique) tendant progressivement à réduire l'avantage comparatif qu'elles octroyaient aux villes centres, pourraient alors se tendre, au sein des intercommunalités des villes moyennes, les effets, pour les habitants de l'inégale répartition de la pression fiscale pesant sur les marges. Ira-t-on vers une plus forte intégration des compétences, et notamment vers l'intercommunalisation des charges de centralité, corrélative à une harmonisation fiscale sur l'ensemble des territoires intercommunaux, ou verra-t-on se « crispier » les intercommunalités face aux contraintes de leurs villes-centres ?

Ces questions sont d'autant plus importantes dans les villes moyennes, que, par exemple, logements sociaux et aides personnalisées aux logements demeurent fortement concentrés dans les villes moyennes centres.

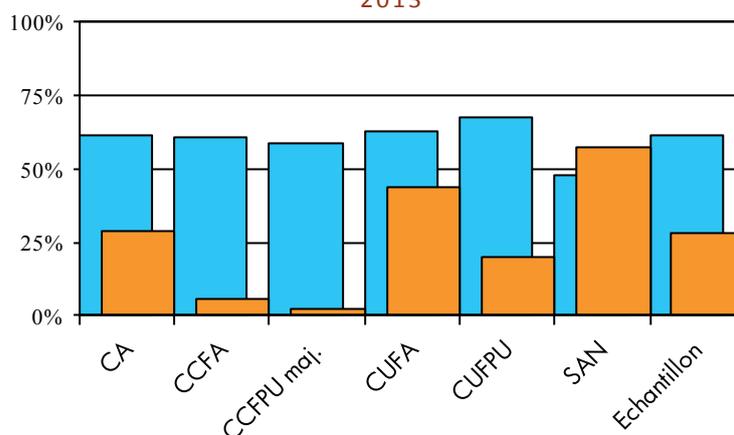
## Poids des APL dans le parc total de logements

	Ville centre	Autres communes	moyenne au sein de l'EPCI	Ecart ville centre / autres communes	Poids ville centre dans l'EPCI
CA	61%	29%	44%	112%	65%
CCFA	61%	6%	39%	924%	94%
CCFPU maj.	59%	3%	38%	2249%	98%
CUFA	63%	44%	53%	44%	59%
CUFPU	68%	20%	43%	235%	75%
SAN	48%	58%	54%	-16%	30%
Echantillon	61%	28%	44%	118%	66%

<sup>2</sup> Il est possible aussi que les données relatives aux logements sociaux et APL ne soient pas recensées dans les communes de petite taille, il nous a été impossible de différencier une valeur nulle représentant une absence de recensement d'une valeur nulle correspondant réellement à une absence de logements sociaux ou d'APL.

Les villes-centres concentrent, en effet, les logements sociaux (avec un taux moyen de 25% contre 11% pour leur périphérie) et les APL (61% contre 28%), l'amplitude des écarts étant largement plus élevée dans les communautés de communes (agissant sur des territoires d'évidence moins urbanisés, de 23% à 1% pour les communautés de communes soumises à FPU et de 27% à 3% pour les communautés de communes à fiscalité additionnelle en matière de logements sociaux, par exemple)<sup>2</sup> que ceux observés pour les communautés d'agglomération (25% à 11%).

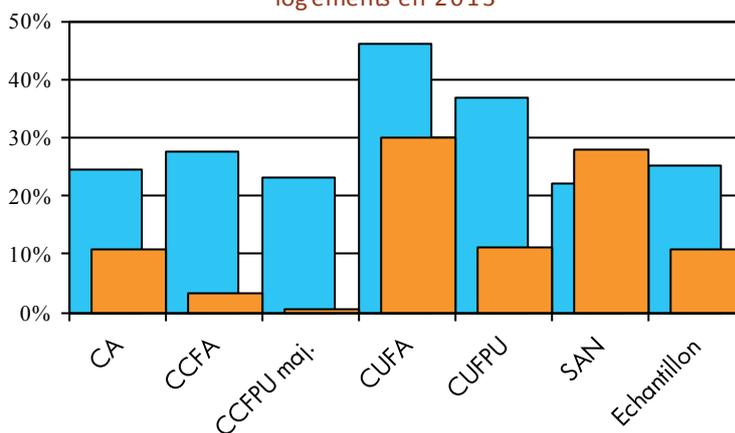
Le poids des APL dans le parc total de logements en 2013



## Part des logements sociaux dans le parc total de logements

	Ville centre	Autres communes	moyenne au sein de l'EPCI	Ecart ville centre / autres communes	Poids ville centre dans l'EPCI
CA	25%	11%	17%	131%	67%
CCFA	27%	3%	18%	760%	93%
CCFPU maj.	23%	1%	15%	4150%	99%
CUFA	46%	30%	38%	54%	61%
CUFPU	37%	11%	23%	236%	76%
SAN	22%	28%	26%	-21%	29%
Echantillon	25%	11%	17%	135%	68%

Part des logements sociaux dans le parc total de logements en 2013



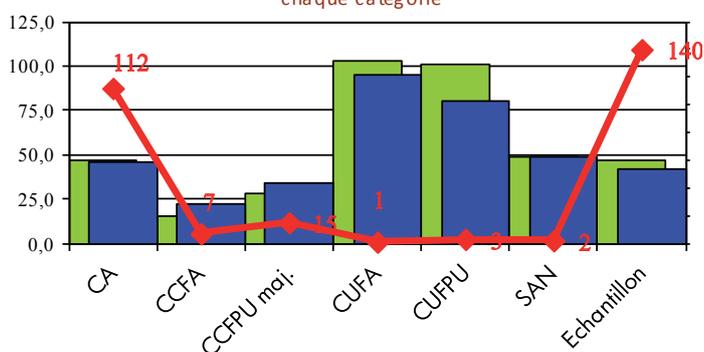
## 3.2 LA DOTATION D'INTERCOMMUNALITE DES COMMUNAUTES DES VILLES MOYENNES

La dotation d'intercommunalité reçue par les intercommunalités des villes moyennes est de 46,7 € par habitant en 2013, en progression annuelle moyenne de 0,6% par rapport à 2012.

### Montants de dotation d'intercommunalité par habitant

	2012	2013	Evol. nominale moyenne 12/13	Moyenne 2013 France entière	Ecart FVM / France
CA	46,4	46,7	0,7%	45,4	3%
CCFA	15,3	15,6	2,5%	22,3	-30%
CCFPU maj.	27,7	28,0	0,9%	34,0	-18%
CUFA	102,8	102,8	0,0%	95,0	8%
CUFPU	101,6	100,9	-0,8%	79,8	26%
SAN	49,1	49,2	0,2%	48,4	2%
Echantillon	46,4	46,7	0,6%	42,3	10%

Montants 2013 de dotation d'intercommunalité par habitant comparés des EPCI de la FVM et de l'ensemble des EPCI de chaque catégorie



En vert les données FVM, en bleu les moyennes nationales

Cette dotation de 46,7 € par habitant est supérieure de 10% à la dotation moyenne de toutes les intercommunalités françaises. Ceci s'explique par la sur-représentation des communautés d'agglomération dans l'échantillon des villes moyennes, par rapport à la situation nationale qui intègre l'ensemble de l'espace rural (et donc toutes les communautés de communes françaises).

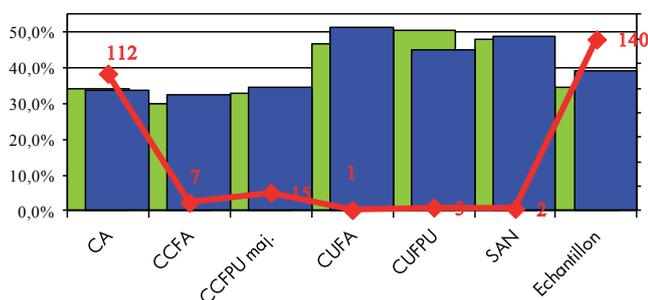
Par catégorie, les montants alloués aux communautés de communes de l'échantillon sont très inférieurs à ceux reçus par l'ensemble des communautés de communes en France. Ceci s'explique par l'effet du potentiel fiscal (les communautés de communes des villes moyennes sont comparées à l'ensemble des communautés de communes, y compris les plus rurales) mais aussi par un coefficient d'intégration fiscale, pour celles-ci, inférieur aux moyennes de catégorie.

communes, y compris les plus rurales) mais aussi par un coefficient d'intégration fiscale, pour celles-ci, inférieur aux moyennes de catégorie.

### Coefficient d'intégration fiscale

	2012	2013	Evol. Nominale moyenne 12/13	Moyenne 2013 France entière	Ecart FVM / France
CA	33,8%	34,0%	0,1%	33,7%	1%
CCFA	29,3%	30,1%	0,3%	32,3%	-7%
CCFPU maj.	32,8%	33,1%	0,1%	34,7%	-5%
CUFA	s.o.	47,0%	s.o.	51,5%	-9%
CUFPU	s.o.	50,4%	s.o.	45,0%	12%
SAN	s.o.	47,9%	s.o.	49,1%	-2%
Echantillon	33,7%	34,8%	0,4%	39,3%	-11%

Coefficients d'intégration fiscale 2013 comparés des EPCI de la FVM et de l'ensemble des EPCI de chaque catégorie

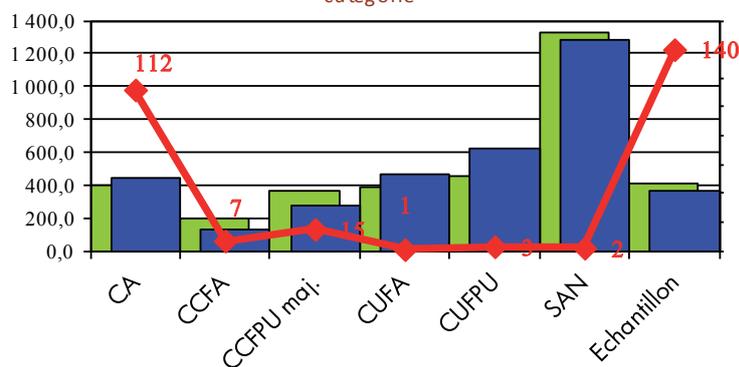


Les communautés d'agglomération de l'échantillon disposent, elles, d'une dotation comparable à celle reçue par toutes les communautés d'agglomération, dans la mesure où elles constituent plus de la moitié de l'échantillon. Leur niveau de CIF, en 2013, est quasi identique à celui de la moyenne des communautés (34% contre 33,7%), le potentiel fiscal, légèrement plus faible (402,4€ contre 447,7€) bonifiant ainsi les montants alloués à cette catégorie.

### Potentiel fiscal 4 taxes par habitant

	2012	2013	Evol. Nominale moyenne 12/13	Moyenne 2013 France entière	Ecart FVM / France
CA	387,3	402,4	0,5%	447,7	-10%
CCFA	189,9	197,8	0,5%	128,4	54%
CCFPU maj.	347,7	365,1	0,6%	270,9	35%
CUFA	0,0	389,2	s.o.	466,1	-16%
CUFPU	0,0	458,7	s.o.	626,9	-27%
SAN	1 332,0	1 331,7	0,0%	1 287,2	3%
Echantillon	386,6	413,2	0,8%	365,9	13%

Potentiel fiscal 4 taxes par habitant 2013 comparés des EPCI de la FVM et de l'ensemble des EPCI de chaque catégorie



En vert les données FVM, en bleu les moyennes nationales

## 3.3 FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC)

### 3.3.1 LES CONTRIBUTIONS AU FPIC

La contribution par habitant des intercommunalités des villes moyennes est de 2.9€ par habitant en 2013, soit une progression de 135% par rapport à 2012 (contre 140% pour l'évolution de l'enveloppe nationale de 150 M€ en 2012 à 360M€ en 2013).

Par catégorie, les montants prélevés aux communautés de communes sont supérieurs à ceux prélevés sur les communautés d'agglomération, au sein de l'échantillon des EPCI des villes moyennes. Cette différence ne saurait surprendre : le mécanisme du FPIC est basé sur le potentiel financier agrégé du territoire, rapporté à la population. Mais la population est elle-même pondérée d'un coefficient, d'autant plus élevé que la population est importante.

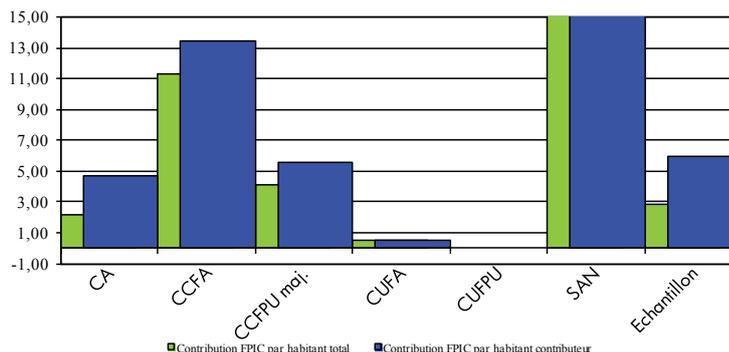
#### Contribution FPIC par habitant (total)

#### Contribution FPIC par habitant (contributeur)

	2012	2013	Evol. Nominale moyenne 12/13		2012	2013
CA	0,9	2,1	135,6%	CA	2,11	4,7
CCFA	4,3	11,3	163,6%	CCFA	5,09	13,4
CCFPU maj.	1,8	4,1	126,1%	CCFPU maj.	2,53	5,6
CUFA	0,3	0,5	59,9%	CUFA	0,31	0,5
CUFPU	0,3	0,0	-100,0%	CUFPU	0,70	0,0
SAN	13,3	30,8	131,4%	SAN	13,29	30,8
Echantillon	1,2	2,9	135,1%	Echantillon	2,62	6,0

Cette contribution moyenne de 2,9€ par habitant est en réalité de 6€ par habitant si l'on ne prend en compte que les territoires contributeurs.

Contribution FPIC 2013 par habitant de chaque catégorie



### 3.3.2 L'ATTRIBUTION

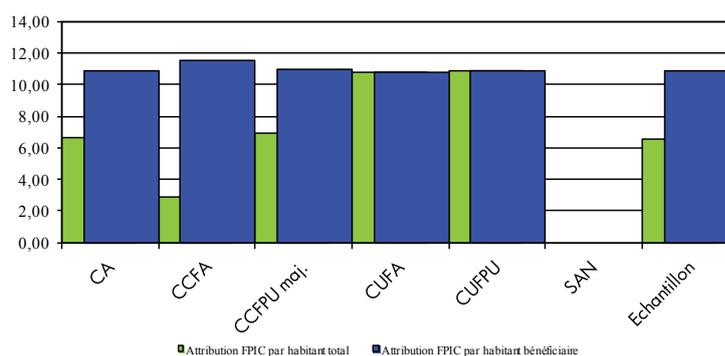
L'attribution par habitant reçue par les intercommunalités des villes moyennes bénéficiaires du FPIC est de 6.6€ par habitant en 2013, soit une progression de 148% par rapport à 2012 (contre 140% pour l'évolution de l'enveloppe redistribuée de FPIC).

Attribution FPIC par habitant (total)

	2012	2013	Evol. Nominale moyenne 2013		2012	2013
CA	2,7	6,6	150%	CA	5,01	10,9
CCFA	1,3	2,9	125%	CCFA	5,09	11,5
CCFPU maj.	2,9	7,0	138%	CCFPU maj.	4,84	11,0
CUFA	4,8	10,8	123%	CUFA	4,78	10,8
CUFPU	4,5	10,9	143%	CUFPU	4,76	10,9
SAN	0,0	0,0	0%	SAN	0,00	0,0
Echantillon	2,6	6,6	148%	Echantillon	4,99	10,9

Cette attribution ramenée à l'habitant bénéficiaire atteint 10,9€ en 2013, montant homogène entre les différentes catégories d'EPCI. Ceci résulte d'une faible discrimination, en moyenne par catégorie, des indices synthétiques pris en compte pour répartir le FPIC : rappelons qu'ils combinent de manière dominante (60%) le revenu des habitants, le potentiel financier (20%) et l'effort fiscal (20%).

Attribution FPIC 2013 par habitant de chaque catégorie



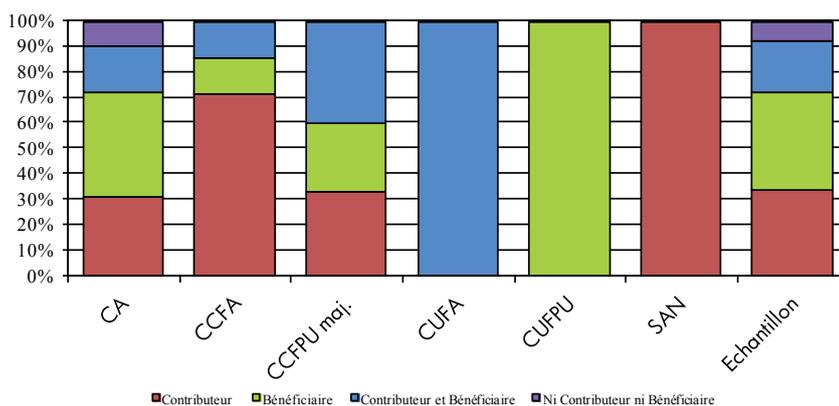
### 3.3.3 L'IMPACT NET DU FPIC POUR LES INTERCOMMUNALITES DES VILLES MOYENNES

Les communautés d'agglomération sont principalement bénéficiaires au FPIC (au sens strict) tandis que ce sont les communautés de communes qui sont principalement contributrices au FPIC (au sens strict). Il est à noter également qu'une forte proportion des communautés de communes à fiscalité professionnelle unique est à la fois contributrice et bénéficiaire. Enfin, peu nombreux sont les territoires intercommunalisés des villes moyennes non concernés par le FPIC (8% seulement).

## Bilan FPIC (dénombrement en %)

	Contributeur	Bénéficiaire	Contributeur et Bénéficiaire	Ni Contributeur ni Bénéficiaire	Total
CA	31%	41%	18%	10%	100%
CCFA	71%	14%	14%	0%	100%
CCFPU maj.	33%	27%	40%	0%	100%
CUFA	0%	0%	100%	0%	100%
CUFPU	0%	100%	0%	0%	100%
SAN	100%	0%	0%	0%	100%
Echantillon	34%	39%	20%	8%	100%

## Bilan FPIC 2013 (dénombrement)



Le FPIC par habitant moyen attribué aux EPCI des villes moyennes dégage un solde positif (attribution moins contribution) de 3,8€ par habitant. Ce solde est positif en moyenne dans les catégories d'EPCI soumis à FPU (hors SAN) mais demeure négatif pour les CCFA.

## Bilan FPIC par habitant

	2012	2013	Evol. Nominale moyenne 12/13
CA	1,7	4,7	157%
CCFA	-3,0	-8,4	180%
CCFPU maj.	1,1	2,9	157%
CUFA	4,5	10,4	127%
CUFPU	4,2	10,9	158%
SAN	-13,3	-31,0	131%
Echantillon	1,4	3,8	159%

<b>A</b>	Abbeville	CC de l'Abbevillois
	Agde	CA Hérault Méditerranée
	Agen	CA d'Agen
	Ajaccio	CA du Pays Ajaccien
	Albi	CA de l'Albigeois
	Alençon	CU d'Alençon
	Alès	CA du Grand Alès en Cévennes
	Anglet	CA Agglomération Côte Basque - Adour
	Angoulême	CA du Grand Angoulême
	Annecy	CA Annécienne
	Annemasse	CA Annemasse - Les Voirons - Agglomération
	Antibes	CA de Sophia Antipolis
	Arlès	CA Arles - Crau - Camargue - Montagnette
	Armentières	CU de Lille Métropole
	Arras	CU d'Arras
	Aubagne	CA du Pays d'Aubagne et de l'Etoile
	Auch	CA du Grand Auch Agglomération
	Aurillac	CA du Bassin d'Aurillac
<b>B</b>	Auxerre	CA de l'Auxerrois
	Bar-le-Duc	CC de Bar-le-Duc
	Bastia	CA de Bastia
	Beaune	CA Beaune, Côte et Sud - Communauté Beaune-Chagny-Nolay
	Beauvais	CA du Beauvaisis
	Belfort	CA Belfortaine
	Béthune	CA de l'Artois
	Béziers	CA Béziers Méditerranée
	Blois	CA de Blois « Agglopolys »
	Boulogne-sur-Mer	CA du Boulonnais
	Bourg-en-Bresse	CA de Bourg-en-Bresse
	Bourgoin-Jallieu	CA Porte de l'Isère
	Brive-la-Gaillarde	CA de Brive
<b>C</b>	Bruay-la-Buissière	CA de l'Artois
	Cagnes-sur-Mer	CU Nice - Côte d'Azur
	Cahors	CA du Grand Cahors
	Calais	CA du Calaisis
	Caluire et Cuire	CU du Grand Lyon
	Cambrai	CA de Cambrai
	Carpentras	CA Ventoux Comtat Venaissin
	Castres	CA de Castres-Mazamet
	Cayenne	CC du Centre Littoral
	Chalon-sur-Saône	CA Le Grand Chalon
	Châlons-en-Champagne	CA Cité en Champagne
	Chambéry	CA Chambéry Métropole
	Charleville-Mézières	CA de Charleville-Mézières Cœur d'Ardenne
	Chartres	CA de Chartres Métropole
	Châtellerauld	CA du Pays Châtelleraudais
	Chaumont	CA du Pays Chaumontais
	Cherbourg-Octeville	CU de Cherbourg
	Cholet	CA du Choletais
	Cognac	CC de Cognac
	Colmar	CA de Colmar
	Combs-la-Ville	SAN de Sénart Ville Nouvelle
	Concarneau	CA Concarneau Cornouaille
	Conflans-Sainte-Honorine	sans
<b>D</b>	Creil	CA Creilloise
	Dax	CA du Grand Dax
	Dieppe	CA de la Région Dieppoise
	Digne-les-Bains	CC des Trois Vallées
	Dole	CA du Grand Dole
	Douai	CA du Douaisis
	Draguignan	CA Dracénoise
	Dreux	CA Dreux Agglomération
<b>E</b>	Épernay	CC Épernay - Pays de Champagne
	Épinal	CA d'Épinal Golbey
	Étampes	CC de l'Étampois Sud Essonne
	Évreux	CA d'Évreux
<b>F</b>	Fécamp	CC de Fécamp
	Forbach	CA de Forbach - Porte de France
	Fougères	CC Fougères Communauté
<b>G</b>	Gap	sans
	Givors	CU du Grand Lyon
<b>H</b>	Haguenau	CC de la région de Haguenau
<b>L</b>	Halluin	CU de Lille Métropole
<b>L</b>	Hénin-Beaumont	CA d'Hénin Carvin
<b>L</b>	Istres	SAN Ouest Provence
<b>L</b>	La Ciotat	CU Marseille Provence Métropole
<b>L</b>	La Possession	CA Territoire de la Côte Ouest (TCO)
<b>L</b>	La Roche-sur-Yon	CA La Roche sur Yon Agglomération

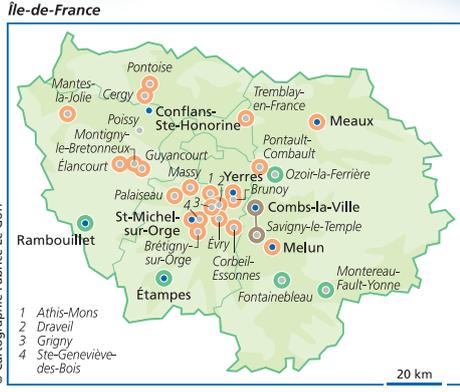
<b>L</b>	La Valette-du-Var	CA Toulon Provence Méditerranée
	Lannion	CA Lannion - Trégor - Agglomération
	Laval	CA Laval Agglomération
	Le Creusot	CU Le Creusot - Montceau les Mines
	Le Port	CA Territoire de la Côte Ouest (TCO)
	Le Puy-en-Velay	CA Le Puy-en-Velay Agglomération
	Le Tampon	CA du Sud
	Lens	CA de Lens - Liévin
	Libourne	CA du Nord Libourmais
	Liévin	CA de Lens - Liévin
	Lisieux	CC Lisieux Pays d'Auge
	Lorient	CA du Pays de Lorient
	Louviers	CA Seine - Eure
	Lunel	CC du Pays de Lunel
	Lunéville	CC du Lunévillois
<b>M</b>	Macon	CA du Mâconnais - Val de Saône
	Marignane	CU Marseille Provence Métropole
	Martignes	CA de l'Ouest de l'Étang de Berre
	Maubeuge	CA Maubeuge Val de la Sambre
	Meaux	CA du Pays de Meaux
	Melun	CA Melun Val de Seine
	Mende	CC Cœur de Lozère
	Millau	CC de Millau Grands Causses
	Mont-de-Marsan	CA Le Marsan Agglomération
	Montargis	CA Montargoise et des Rives du Loing
	Montauban	CA du Pays de Montauban et des Trois Rivières
	Montbéliard	CA du Pays de Montbéliard
	Montceau-les-Mines	CU Le Creusot - Montceau les Mines
	Montélimar	CA Montélimar Sésame
	Moulins	CA de Moulins
	Nevers	CA de Nevers
	Niort	CA de Niort
	Nogent-sur-Oise	CA Creilloise
<b>N</b>	Périgueux	CA Périgourdine
<b>P</b>	Pointe-à-Pitre	CA CAP Excellence
<b>P</b>	Pontarlier	CC du Larmont
<b>P</b>	Quimper	CA Quimper Communauté
<b>P</b>	Rambouillet	CC Plaines et Forêts d'Yvelines
<b>P</b>	Roanne	CA le Grand Roanne
<b>P</b>	Rochefort	CA du Pays Rochefortais
<b>P</b>	Romans-sur-Isère	CA du Pays de Romans
<b>P</b>	Royan	CA Royan Atlantique
<b>P</b>	Saint-Benoît	CA Intercommunale de la Réunion Est (CIREST)
<b>P</b>	Saint-Brieuc	CA Saint-Brieuc Agglomération Baie d'Armor
<b>P</b>	Saint-Dié-des-Vosges	sans
<b>P</b>	Saint-Dizier	CC de Saint-Dizier, Der et Perthois
<b>P</b>	Saint-Lô	CA Saint-Lô Agglomération
<b>P</b>	Saint-Louis	CC des Trois-Frontières
<b>P</b>	Saint-Malo	CA de Saint-Malo Agglomération
<b>P</b>	Saint-Nazaire	CA Région Nazairienne et de l'Estuaire (la CARENE)
<b>P</b>	Saint-Pierre	CA CIVIS (Communauté Villes Solidaires)
<b>P</b>	Saint-Quentin	CA de Saint-Quentin
<b>P</b>	Saint-Raphaël	CA Fréjus - Saint-Raphael
<b>P</b>	Saintes	CC du Pays Santon
<b>P</b>	Salon-de-Provence	CA Salon-Étang de Berre-Durance "Agglopolo Provence"
<b>P</b>	Sarreguemines	CA de Sarreguemines Confluences
<b>P</b>	Saumur	CA Saumur Loire Développement
<b>P</b>	Schiltigheim	CU de Strasbourg
<b>P</b>	Sedan	CC du Pays Sedanais
<b>P</b>	Sélestat	CC de Sélestat et Environs
<b>P</b>	Sens	CC du Sénonais
<b>P</b>	Sète	CA du Bassin de Thau
<b>P</b>	Soissons	CA du Soissonnais
<b>P</b>	Tarbes	CA du Grand Tarbes (CAGT)
<b>P</b>	Thionville	CA Portes de France - Thionville
<b>P</b>	Troyes	CA Grand Troyes
<b>P</b>	Valenciennes	CA de Valenciennes Métropole
<b>P</b>	Vandœuvre	CU du Grand Nancy
<b>P</b>	Vannes	CA Vannes Agglo
<b>P</b>	Verdun	CC de Verdun
<b>P</b>	Vesoul	CA de Vesoul
<b>P</b>	Vichy	CA de Vichy Val d'Allier
<b>P</b>	Vienne	CA du Pays Viennois
<b>P</b>	Vierzon	CC Vierzon Pays des cinq rivières
<b>P</b>	Villefranche-sur-Saône	CA de Villefranche-sur-Saône
<b>P</b>	Vitré	CA Vitré communauté
<b>P</b>	Voiron	CA du Pays Voironnais
<b>P</b>	Yerres	CA du Val d'Yerres

# La France des Villes Moyennes et de leurs intercommunalités

**Vannes**  
 Bourges

- Ville adhérente
- Ville non adhérente
- Communauté d'agglomération
- Communauté de communes
- Communauté urbaine
- Syndicat d'agglomération nouvelle
- Communauté d'agglomération rattachée à une grande ville
- Communauté urbaine rattachée à une grande ville
- Limite de région
- Limite de département

100 km



© Cartographie Fabrice Le Goff



94 rue de Sèvres • 75007 Paris  
Tél. 01 45 44 99 61  
fax. 01 45 44 24 50  
Courriel : [fvm@villemoyennes.asso.fr](mailto:fvm@villemoyennes.asso.fr)

[www.villemoyennes.asso.fr](http://www.villemoyennes.asso.fr)